Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

adressés au plus tard à la fin du mois d'août 1881 au président de la société des artilleurs de Bâle, Monsieur *Guillaume Pfister*. Les deux ouvrages couronnés restent la propriété de la société, qui se réserve de déterminer, d'un commun accord avec le jury, à quelle époque et sous quelle forme la publication de ce mémoire devra être répandue au plus grand nombre d'exemplaires possible.

Bâle, en avril 1881.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur.

Dans un travail du lieut.-colonel Peter sur « l'administration pendant le rassemblement de troupes de la IIIe division » publié dans les nos 7 et 8 de la *Revue militaire*, je lis, page 180, un alinéa qui pourrait faire supposer qu'il est du ressort de *tous* les adjudants (ainsi, les adjudants de bataillon y compris) de dresser les rapports journaliers. Si cela est possible dans la brigade, il serait regrettable, dans le bataillon, d'en charger l'adjudant qui a un service trop compliqué, trop multiple et trop important pour s'occuper encore de ce travail.

Du fait que ce rapport porte la qualification tactique, il ne faut pas en conclure qu'il n'est pas essentiellement administratif. Il est indispensable à l'administration pour sa comptabilité dont il fait partie intégrante ; mais tactiquement parlant, il n'est pas absolument nécessaire à l'officier commandant, qui a d'autres moyens de se rendre compte de la présence de ses hommes. Du reste, il est tout naturel que ce soit le quartier-maître qui soit chargé de toutes les écritures du bataillon. Sous l'ancienne organisation la chose ne se discutait même pas et alors, il eût été plus facile de confier à l'aide-major la confection des rapports journaliers puisque le major (deuxième officier supérieur du bataillon) avait une grande partie du service de surveillance qui incombe maintenant à l'adjudant.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

G.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Genève. — La ville de Genève a été autorisée à procéder à la création d'une fanfare de 50 musiciens. La direction générale appartiendra au commandement du bataillon des sapeurs-pompiers, qui chargera un officier de la direction spéciale. Un règlement du Conseil administratif, approuvé par le Conseil d'Etat, règlera les détails d'organisation.

(Tribune de Genève.)

France. — Le fusil Gras, la nouvelle arme de l'infanterie, fait merveille, paraît-il, dans la campagne de la Tunisie. Néanmoins l'on y signale aussi quelques défectuosités. Le journal la *France*, après avoir indiqué la fragilité du bronzage, parle d'autres inconvénients plus graves : « Lorsqu'un coup de feu est tiré, dit ce journal, il se produit une violente vibration dans le canon de l'arme ; cette vibration produit parfois un accident bizarre dont l'explication, à proprement parler, n'est pas encore donnée, par conséquent le remède pas encore trouvé. On constate, de temps à autre, après le tir, un anneau creux qui s'est formé dans le canon à dix centimètres de la bouche, et qu'on appelle un ren-

foncement : un fusil où s'est produit un renfoncement n'est bon qu'à renvoyer à l'arsenal ; le tir n'a plus alors aucune espèce de régularité, la balle est absolument affolée, quoique, remarquons-le, le renfoncement n'offre aucun danger ni pour le tireur ni pour ses voisins ; il est vrai qu'il en offre encore moins pour les ennemis sur qui l'on tire.

« On attribue le renfoncement au serrage trop forcé de l'embouchoir sur le canon, ce qui empêche la vibration de se produire suffisamment et alors cause cette détérioration de l'âme. Ce qui corrobore cette opinion, c'est que ce renfoncement se produit toujours à la hauteur de l'embouchoir ; mais cette explication n'est pas admise par tout le monde, et d'ailleurs le renfoncement se produit parfois sur des armes dont l'embouchoir ne serre pas d'une façon exagérée.

« Ces deux inconvénients ne sont pas les seuls : ce qu'on peut reprocher surtout au fusil Gras, d'autant mieux que nous croyons qu'avec un peu plus de soins on pourrait l'éviter, c'est la mauvaise qualité des pièces qui ont à subir de fréquents ou de rudes frottements et qui s'émoussent ou s'affaiblissent avec une rapidité fâcheuse. Ainsi le petit ressort qui est destiné à maintenir le curseur à rallonge à la position voulue, s'affaiblit facilement et le curseur descend à chaque coup de feu, de sorte que, si dans la chaleur de l'action, le soldat néglige de s'assurer du bon état de sa hausse, il risque de tirer beaucoup trop bas, et, par suite, de ne faire aucun mal à l'ennemi.

« A chaque revue trimestrielle dans les corps, on fait passer la plupart des fusils chez l'armurier pour retailler les crans de la noix ou la tête de gâchette qui se trouvent émoussés ; le ressort de l'extracteur se brise quelquefois, alors il faut employer la baguette pour faire tomber l'étui de la cartouche, ce qui arrive encore dans le cas beaucoup plus fréquent où ce même ressort n'est pas assez fort et où alors la griffe dudit extracteur passe par-dessus le bourrelet de la cartouche sans pouvoir l'entraîner dans son mouvement rétrograde.

« Voilà d'une façon complète les inconvénients qui tiennent au fusil lui-même. Il y en a d'autres qui sont encore plus graves et qui tiennent à la cartouche.

« Il arrive quelquefois qu'au moment de l'explosion la douille de la cartouche se déchire, *s'arrache* en deux parties, la partie supérieure où se trouve engagée la balle, suit celle-ci, alors le serrage du projectile dans le canon se trouve exagéré et le tir est absolument dérangé. Cet inconvénient serait peu grave, si malheureusement il n'arrivait pas que cette partie de la douille s'engage si fortement dans le canon à l'extrémité de la chambre à cartouche, qu'il faut alors que l'armurier se charge lui-même de la retirer, et qu'en outre, il est absolument impossible d'introduire une cartouche dans la chambre tant que le débris y est engagé.

« On a attribué cet accident au manque de précaution des soldats qui graissent outre mesure l'intérieur de la chambre et qui négligent de retirer la graisse avant le tir : alors au moment de l'explosion, cette graisse s'enflamme et fait fondre le métal de la douille, d'où rupture. Cette explication, nous ne pouvons l'admettre, car pour notre part, nous avons vu des cartouches arrachées dans des fusils que nous avions visités nous-même avant le tir : le vrai motif est dans la mauvaise qualité ou plutôt dans l'usure de la douille de la cartouche, qui a servi déjà deux ou trois fois, lorsque l'accident se produit.

« Nous avons ainsi terminé l'examen des défectuosités du fusil Gras : il ne faut pas croire, nous ne saurions trop le répéter, que ces inconvénients en gênent énormément l'usage : ces accidents se produisent dans une proportion relativement très faible et ils sont largement compensés

par des avantages tel qu'un encrassement absolument nul, une précision extrême, une trajectoire très tendue, une portée considérable, un chargement extrêmement rapide et un déchargement automatique, des ratés excessivement rares, et surtout, ce qui est excellent pour la sûreté du tir, le fusil ne crache pas.

« Telle est l'arme que nos fantassins ont aujourd'hui entre les mains, et dont ils sont en train de faire un vaillant usage. »

Autriche-Hongrie. — Les concours de tir avec fusils à répétition, dont nous avons parlé précédemment, ont eu lieu à Vienne à la fin du mois dernier. Entre autres armes qui devaient y être expérimentées, la *Nouvelle Presse* cite un nouveau fusil de M. le capitaine Valmisberg, avec magasin à huit cartouches, le fusil dit Fortelka-Feilbogen, (de France, dit-on ; à nous inconnu), et le Vetterli suisse.

Notre Département militaire fédéral ayant été invité à se faire représenter à ces essais, il y a délégué M. Brechbuhl, de Thoune, carabinier et armurier connu. Bien que le concours n'eût pas à proprement parler un caractère officiel, un jury composé d'officiers autrichiens avait été nommé à cette occasion et les attachés militaires d'Allemagne, de France, d'Angleterre et d'Italie ont assisté aux expériences.

Brechbuhl a eu à la frontière bavaroise quelques difficultés ; on ne voulait d'abord pas le laisser passer avec son Vetterli ; enfin il est arrivé, un peu tard, à Vienne et le concours a commencé.

Un accident étant survenu dès le début au fusil Fortelka, cette arme a dû être mise de côté, et il n'y a plus eu en présence que le fusil Valmisberg et le Vetterli.

Les tireurs étaient debout à 200 pas de la cible, laquelle avait 1 mètre 10 c. de hauteur sur 80 c. de largeur avec un carton de 30 c. de diamètre.

Pour la première épreuve, les tireurs prenaient chargement à chaque coup. Pendant une minute, Brechbuhl a tiré treize coups et en a touché treize. Walmisberg a tiré quinze coups et touché cinq.

Pour la seconde épreuve le magasin était garni, les tireurs ont d'abord épuisé cette provision puis ils ont continué en prenant chaque cartouche dans la cartouchière. Brechbuhl a tiré vingt-trois coups et en a touché quinze. Son concurrent en a tiré vingt-un et en a touché trois.

Pour la troisième épreuve les tireurs se sont servis tantôt du magasin, tantôt de la cartouchière au commandement. En deux minutes, Brechbuhl a tiré trente et un coups et en a mis vingt-six en cible, tandis que son concurrent en a tiré trente-quatre et en a touché trois.

Pour la quatrième épreuve enfin, qui a duré deux minutes et pour laquelle les tireurs se sont servis exclusivement du magasin, Brechbuhl a tiré trente-sept coups, avec trente-un touchés ; son concurrent, qui était fatigué et n'a pu continuer jusqu'au bout, a tiré vingt-sept coups et en a mis six en cible.

De tout cela, il résulte que notre Vetterli a tiré d'une manière plus précise, ce qui peut tenir au tireur autant qu'à l'arme, et que son concurrent paraît avoir un léger avantage de rapidité pour le tir sans magasin.

La *Revue militaire Suisse* paraît deux fois par mois, à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. Prix : pour la Suisse, 7 fr. 50 par an. Pour les pays de l'Union postale, 10 fr. par an; pour les autres pays, 15 francs. Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au comité de Direction de la *Revue militaire Suisse*, à Lausanne. (M. Adrien Borgeaud, fourrier d'artillerie, gérant et secrétaire du Comité.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.